

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :
26 09 2022

L'an deux mille vingt deux, le 26 septembre à dix huit heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :
19 09 2022

Nombre de délégués :

En Exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

Absents :

Excusés : 2

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DAVID Franck, M DECOTE Yves, M FASSETT Gérôme, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M PICHON Jean Claude, M VUILLET Christian,

EXCUSES : Mme CALINON Séverine, M THIEBAUD Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M DAVID Franck

22 – 14 RESTAURATION DE LA GLANTINE – POURSUITE DE TRAVAUX

Présentation du contexte

Le contrat de rivière « Vallée du Doubs & territoires associés » avait été initialement signé pour 6 ans, de 2014 à 2020. Suite à la réalisation du bilan à mi-parcours en 2017, et afin de prendre en compte dans le calendrier de la démarche la réorganisation de l'intercommunalité, la prise en main de la nouvelle compétence GEMAPI par les EPCI et leurs groupements, ainsi que l'entrée en vigueur du 11ème programme de l'Agence en 2019, un avenant pour la période 2019-2021 a été établi, sur la base d'un programme d'actions actualisé. Le Syndicat Mixte Doubs Loue est en charge de la mise en œuvre des actions (19) inscrites au contrat relevant de sa compétence.

L'action n°122-ORA-01 « Renaturation de la Glantine de l'aval de la D905 à sa confluence avec l'Orain à Tourmont - Poligny (39) : réalisation des travaux » est éligible aux subventions de l'Agence de l'eau et aux subventions de l'Europe (Fond Européen de Développement Régional) dont la gestion est assurée par la Région Bourgogne Franche-Comté.

La Glantine, d'un linéaire d'environ 8 km, prend sa source dans la commune de Vaux-sur-Poligny (39) et conflue avec l'Orain sur la commune de Tourmont. Son principal affluent est le ruisseau de Tourmont, qui conflue en rive droite.

La Glantine a été historiquement aménagée de façon profonde. Si bien, qu'aujourd'hui, son lit est entièrement rectifié, avec une chenalisation visible au travers d'un tracé rectiligne et relativement homogène. L'habitat aquatique, qui a pu retrouver une certaine qualité, reste par endroit très homogène et l'attractivité écologique réduite.

Les travaux de rectification (curage, suppression de méandre), a par ailleurs induit un phénomène d'incision localisé très prononcé, avec un approfondissement sur certains secteurs de 50 cm. Des répercussions multiples en découle, comme la déconnection de la végétation rivulaire, l'homogénéisation des habitats aquatiques.

Enfin, l'incision est venue réduire la recharge de la nappe phréatique d'accompagnement, ce qui est préjudiciable en période de sécheresse, où elle ne joue plus son rôle de soutien d'étiage lorsque les débits des cours d'eau sont très faibles.

En 2016, une étude de définition d'un projet a été lancée en ce sens par la communauté de communes du Comté de Grimont et la concertation avec les différents acteurs du territoire concernés engagée.

En 2019, le SMDL est devenu compétent pour la mise en œuvre de ce projet, par transfert des collectivités de la compétence GEMAPI. Le comité syndical, en décembre 2019, a approuvé la poursuite de l'opération et autorisé le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération (marchés d'études, prestations diverses associées, dossier règlementaire, conventions avec les riverains, consultation des entreprises et travaux préparatoires).

Aujourd'hui, les études de dimensionnement du projet et les conventionnements avec les riverains sont finalisés. Le SMDL a déposé, auprès des services instructeurs, le dossier technique et administratif correspondant aux procédures de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et de déclaration d'Intérêt Général.

Présentation détaillée du projet

La stratégie retenue pour la renaturation de la Glantine sur ce tronçon de la RD905 à la confluence avec l'Orain, représentant un linéaire d'environ 2 km, vise à conserver une vision globale sur le fonctionnement naturel du cours d'eau en tenant compte des enjeux foncier et agricole en présence. Dans cette optique, le projet propose de restaurer un espace de mobilité du cours d'eau à l'échelle de la zone tampon disponible.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Rendre un espace de mobilité à la Glantine en restaurant une dynamique alluviale par recharge sédimentaire et terrassement du lit ce qui permettra de stopper le processus d'incision;
- Améliorer l'attractivité du milieu aquatique, en diversifiant les substrats et en améliorant la connectivité avec la végétation rivulaire.

Tenant compte des éléments de diagnostic et afin de faciliter la compréhension, le secteur d'étude a été sectorisé comme suit :

- Tronçon amont (1) : 470ml depuis le pont situé en amont du tronçon incisé jusqu'au pont de la RD905. Faiblement incisé, les aménagements proposés seront à vocation principalement hydro-écologique. Ce tronçon a la particularité de présenter des berges très cohésives, qui limite l'intérêt de la restauration de processus hydro-sédimentaires ;
- Tronçon médian (2) : 1 080ml depuis le pont du Recin jusqu'à la fin du tronçon incisé. Ce secteur présente le tronçon où les aménagements proposés sont le plus ambitieux, avec l'objectif de restaurer partiellement des processus sédimentaires ;
- Tronçon aval (3) : 670ml depuis la confluence avec le l'Orain jusqu'au pont du Recin. Tout comme le tronçon amont, les aménagements proposés seront à vocation principalement hydro-écologique.

Les principaux axes de travail permettant d'atteindre les objectifs fixés et de traiter totalement ou partiellement les altérations de l'hydrosystème sont les suivants :

- Restauration de processus hydro-sédimentaires ;
- Diversification des substrats et des habitats.

Les interventions techniques correspondantes sont les suivantes :

- Réinjection sédimentaire sous forme de bancs ;
- Création d'amorce d'érosion ;
- Structuration et diversification du profil en long ;
- Retalutage de berges en pente douce ;
- Mise en place de banquettes végétalisées ;
- Mise en place d'épis de diversification.

En outre, le projet intègre un objectif de restauration de la continuité écologique. Les aménagements suivants sont ainsi prévus au niveau de 3 ouvrages impactant aujourd'hui la continuité piscicole. Ces ouvrages sont en effet infranchissables en particulier pour la remontée des espèces de poisson qui peuplent le cours d'eau.

- Aménagement d'une rampe rugueuse à enrochements jointifs au niveau du seuil du Recin ;
- Réalisation de pré-barrages rustiques en enrochements libres en aval au niveau de deux conduites situées dans le lit du cours d'eau.

Enfin, en accompagnement du projet de restauration de la continuité, et dans une logique de cohérence d'action publique, sont prévues les actions suivantes :

- Confortement de la berge de la Glantine à proximité d'un pylône électrique (technique mixte minérale et végétale) ;
- Protection localisée de berges en génie végétal (lits de plants et plançons de saules, fascines de saules)
- Réalisation de dispositifs d'abreuvement du bétail adaptés.

Planning d'intervention

Le planning prévisionnel des travaux de restauration de la Glantine, après réception de l'Arrêté Préfectoral qui sera délivré au SMDL, est le suivant :

- hiver 2022-2023 : travaux préparatoires (débroussaillage, coupe de certains arbres, création des accès,...) ;
- juillet à fin septembre 2023 : travaux de terrassement pour la réalisation des différents aménagements ;
- novembre-décembre 2023 : travaux de génie végétal.

Montant du projet et plan de financement

Le montant prévisionnel total de l'opération (travaux de restauration, maîtrise d'œuvre, communication, coûts d'ingénierie interne) est de **350 300 euros TTC**.

De façon plus détaillée, les postes de dépenses sont les suivants :

- Travaux de restauration (travaux préparatoires, terrassements, travaux de génie végétal,..): 304 344 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : 17 680,00 € TTC
- Communication autour du projet (film, panneaux,..) : 7 900,00 € TTC
- Divers et imprévus : 15 000,00 € TTC

Le plan de financement du projet est le suivant :

Agence de l'eau RMC	50 %	175 150,00 €
FEDER	30 %	105 090,00 €
Autofinancement SMDL	20 %	70 060,00 €

Afin, de poursuivre la mise en œuvre de cette opération retenue dans le contrat de rivière Doubs et territoires associés, après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **APPROUVE** la poursuite de l'opération « Renaturation de la Glantine de l'aval de la D905 à sa confluence avec l'Orain à Tourmont (39) : mise en œuvre des travaux de restauration »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de l'opération, notamment les marchés de travaux et de prestations diverses associées.
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau, de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du FEDER ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières

CERTIFIE CONFORME

A Dole, le 26 septembre 2022,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

 **M Etienne CORDIER**

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le 26/09/2022



ID : 039-200008365-20220926-D22_14-DE